



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 55 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant
les droits de l'homme du peuple palestinien
et des autres Arabes des territoires occupés**

Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 69/90 de l'Assemblée générale, porte sur les moyens nécessaires et le personnel mis à la disposition du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

* A/70/150.



1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 69/90 de l'Assemblée générale. Conformément au paragraphe 8 de cette résolution, le Secrétariat a continué de mettre à la disposition du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés tous les moyens nécessaires et le personnel dont il pourrait avoir besoin. En 2015, le Comité spécial était représenté par trois nouveaux membres : Amrith Rohan Perera, Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Ramlan Bin Ibrahim, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; et Aboubacar Sadikh Barry, Ministre conseiller à la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

2. Le Comité a été directement épaulé dans l'exécution de son mandat par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département de l'information et le bureau du coordonnateur résident des Nations Unies en Jordanie. Il s'est en outre concerté avec le HCDH dans le Territoire occupé, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

3. L'appui reçu était en grande partie lié à la mission d'enquête que le Comité spécial effectue chaque année dans la région. Compte tenu du refus persistant d'Israël de coopérer avec lui, le Comité spécial n'a pas pu se rendre dans les territoires occupés. En outre, les conditions de sécurité s'étant dégradées dans la région, il n'a pas pu non plus se rendre dans la bande de Gaza en traversant le passage de Rafah depuis l'Égypte, comme il l'avait fait en 2011 et 2012. Il s'est donc rendu à Amman du 4 au 9 août 2015. Il a aussi tenu des consultations avec plusieurs États Membres le 3 août 2015 à Genève. Pendant sa mission à Amman, il a recueilli des témoignages et des informations auprès d'un certain nombre de victimes, témoins, hauts responsables et représentants de la société civile qui s'emploient à réunir des preuves concernant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans les territoires occupés et à prévenir ces violations. Les témoignages et renseignements recueillis sont consignés dans le rapport du Comité spécial que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

Département de l'information

4. En application du paragraphe 8 d) de la résolution 69/90, le Département de l'information a mené les activités ci-après.

5. La présentation et la promotion des activités du Comité spécial ont continué d'occuper une large place dans les travaux du Département, qui a fait régulièrement état des faits nouveaux survenus à cet égard et des enjeux connexes en utilisant un large éventail de moyens de communication traditionnels et les plateformes de divers réseaux sociaux en plusieurs langues.

6. Les préoccupations et les activités du Comité spécial ont continué d'être mises en avant sur le portail du Centre d'actualités de l'ONU, l'un des plus visités du site Web de l'Organisation des Nations Unies, qui présente les informations dans les six langues officielles de l'Organisation. Les informations publiées sur le portail du Centre d'actualités ont également été diffusées au moyen des comptes de réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter, par un service d'alertes envoyées en

format RSS et par courriel, sur abonnement. Elles ont été largement reprises par des agrégateurs de nouvelles dans le monde entier. Il s'agissait notamment de déclarations du Secrétaire général et du Conseil des droits de l'homme, ainsi que de débats relatifs à la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, en particulier, mais pas seulement, durant le conflit de 2014 à Gaza.

7. Des informations sur les travaux du Comité spécial, la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés et les activités menées dans ce domaine par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, tels que l'UNRWA, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont continué d'être diffusées sur le site Web de l'Organisation, dans les six langues officielles. Les versions présentant en arabe les travaux du Comité spécial ont tout particulièrement retenu l'attention et quelque 400 000 personnes les ont consultées sur les comptes en arabe ouverts par le Département sur les réseaux sociaux.

8. La Section des communiqués de presse du Département a publié des communiqués lorsque les rapports du Comité spécial ont été présentés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et à l'Assemblée générale. Durant la période considérée, elle a publié au total huit communiqués de presse en anglais et en français. Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias et le Centre de documentation pour les médias ont adressé par courriel les documents du Comité spécial et les communiqués de presse s'y rapportant aux usagers de leur services et ont informé les abonnés des activités du Comité spécial en utilisant les réseaux sociaux.